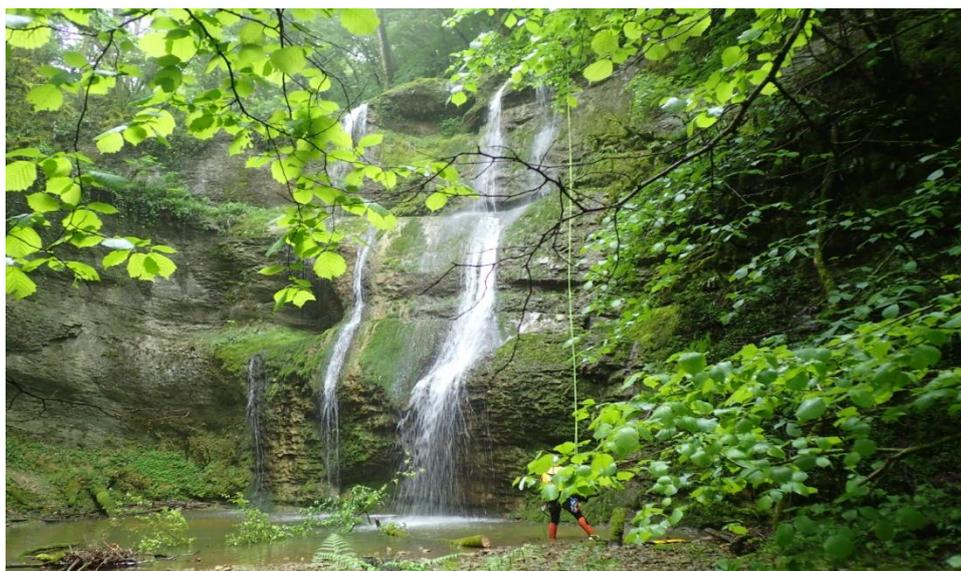


STAGE MULTI-ACTIVITEES 2022

Du Samedi 30 Avril au Samedi 7 Mai 2022
Artemare - Ain



Tous niveaux : Initiation à Autonome
Jeunes -18 ans – Familles nous consulter

Nombre de place : 20 Places

Intensité physique : **

*Une forme physique correcte est nécessaire. Evaluation : vous pratiquez régulièrement du sport. Vous faites de l'escalade 2 fois par semaine.
Pour le Canyon, vous savez nager.*

En fonction du niveau des participants et des conditions météorologiques, le programme et la destination du stage peuvent être modifiés (cf. conditions générales d'inscription).

Programme :

Stage encadré par des Bénévoles du Club. **Florian, Catherine & Franck**



Via-Ferrata :

- Rocher du Cornillon (PD)
- Primevère à l'oreille d'ours (AD+)
- Via du Fort de l'Ecluse (AD)
- Via La Guinguette (D)

<=Rocher Cornillon (Titouan 2012)

Escalade :

- Yenne (41 voies du 3 au 7b) – Famille
- Vallée-albarine-roche-de-narse
- Neuville-sur-Ain
- Cerdon (100 voies du 3a au 8b)

Yenne (Photo internet)=>



Canyons :

(Selon les conditions d'eau)

- Rhébyr (V3a3I) - Famille
- Tréfond-Pernaz (V2a3I) – Famille
- Gorges de Chaley (V3a3II) - Famille
- Groin (V2A2II) – Selon débit

<=Siphon du Groin 2018

Chaque participant sera libre de pratiquer ou non chaque activité proposée.

L'encadrant pourra refuser une personne sur une activité.

Nombreuse randonnée en plus dans le secteur



TARIF LICENCE ALTIROC :

Hébergement en Mobil-home : 210€

(Réservation jusqu'au 19/03 après en fonction des disponibilités camping)

Hébergement en emplacement camping : 180€

TARIF LICENCE FFME Département de l'Essonne – Hors Alti'Roc : + 40 €

TARIF LICENCE FFME (hors Alti'Roc – Hors Département de l'Essonne) : + 60 €

(Paiement en plusieurs fois possible - nous consulter)



Alti'Roc – Club d'escalade – Association loi 1901 n° W912000613

N° SIRET 510 695 745 00016

Maison des Associations 1 rue du Minotaure 91350 Grigny

Président : Arnaud LAGNIEZ

altiroc@gmail.com – <http://altiroc.fr> – 06 28 09 89 01



Compris dans le stage :

- L'encadrement
- L'hébergement en Camping
- Les repas des soirs du 30 Avril au 6 Mai
- Les petits déjeuners du 1er au 07 Mai
- Le prêt des combinaisons et baudriers, longes, descendeurs canyon
- Les Longes de via-ferrata
- Le matériel collectif (cordes...)
- Les casques
- La bonne humeur ;-)

Non compris dans le stage :

- Le matériel personnel :
- Les repas individuels pendant la journée

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Franck MATHUBERT

06 64 01 48 87

mfamily@numericable.fr

Dossier d'inscription à renvoyer à

M MATHUBERT Franck

24 Avenue Jules GUESDE

91200 Athis-mons

Date Limite de réservation le 19/03

Les inscriptions ne deviendront définitives qu'après remise du chèque à l'ordre d'AltiRoc, par ordre de réception des dossiers d'inscription.

Notice « COVID » suivant évolution.



FICHE D'INSCRIPTION MULTI-ACTIVITEES 2022

| | |
|---|-----------------------------|
| NOM : | Prénom : |
| Adresse : | Ville : |
| Code Postal : | Date de Naissance : |
| N° de Licence FFME : | Club : |
| N° de Tél fixe : | N° de Tél portable : |
| E-mail personnel (important) : | |
| Niveau escalade en Tête en falaise : et en salle : | |
| Niveau CANYON : (entourer la mention utile) Débutant (jamais fait) - Déjà fait - Confirmé – Expert | |
| Niveau VIA-FERRATA : (entourer la mention utile) Débutant (jamais fait) - Déjà fait - Confirmé - Expert | |
| J'ai une voiture – Nombre de places : | |
| Personne à prévenir en cas d'accident : | |
| NOM : | Prénom : |
| N° de Tél fixe : | N° de Tél portable : |

L'inscription au stage, vaut acceptation des conditions générales d'inscription disponibles en annexe de ce document.

Pour VALIDER votre inscription, merci de renvoyer cette fiche de renseignements complétée,

+ Une photocopie de votre licence FFME 2021/2022 + Charte d'engagement individuel

+ Un chèque à l'ordre d'ALTIROC (**Montant fonction de votre hébergement et club**)

| | |
|--------------|--------------------|
| Date: | Signature : |
|--------------|--------------------|



Charte d'engagement individuel

Semaine Multi-activités du 30 avril au 7 Mai 2022

Dans le contexte sanitaire lié à la COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également le cas dans le cadre des activités montagne et escalade organisées par le club Alti'Roc.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.

C'est pourquoi, pour confirmer ma participation à l'activité susmentionnée,

J'atteste par la présente :

- Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, les conditions d'accueil et d'organisation de l'activité susmentionnée ne seront pas les mêmes qu'habituellement ;
- Avoir pris connaissance du matériel spécifique que je dois amener en conséquence pour pouvoir participer à l'activité (masque, équipement de désinfection individuelle, etc.) ;
- Etre conscient que le non-respect des consignes sanitaires pourra entraîner mon exclusion de l'activité afin d'assurer la sécurité du plus grand nombre face à l'épidémie ;

Je m'engage par ailleurs :

- A fournir au démarrage du stage un test négatif de moins de trois jours
- A ne pas participer à l'activité susmentionnée si moi-même et/ou une personne de mon entourage présentons des symptômes potentiels de la Covid-19 (toux, fièvre > 37,8°C, diarrhée, nausées, congestion nasale, maux de gorge, maux de tête, grande fatigue, éruption cutanée, courbatures, conjonctivite, perte du goût ou de l'odorat) ;
- A respecter les conditions d'organisation de l'activité proposée par le club ;
- A me laver les mains avec du savon et/ou une solution hydro-alcoolique avant le début de l'activité et autant de fois que cela sera nécessaire tout au long de l'activité ;
- A respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque, sens de circulation dans les bâtiments, etc.) et les recommandations spécifiques à l'activité présentées dans le protocole sanitaire qui a été communiqué par l'organisateur à mon arrivée ;
- A apporter et utiliser tout le matériel nécessaire à la sécurité sanitaire du groupe de participants et de moi-même (solution hydro-alcoolique, masque, lingette, etc.) en plus du matériel classique nécessaire à l'activité organisée par la Ligue ;
- A prendre en charge, lors de mon départ, l'ensemble du matériel utilisé et tout particulièrement les protections à usage unique (masques, lingettes, etc.).

Fait à _____ le ____ / ____
/ _____

Nom : _____

Prénom : _____

N° de Licence : _____

Signature :



Conditions générales d'inscription

1. Inscription

Les conditions générales d'inscription de l'association Alti'Roc sont réputées connues et acceptées dès le premier paiement, (acompte compris) et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire, espèces ou coupons sports). Toute communication de renseignements bancaires et toute acceptation de document émanant de l'association Alti'Roc impliquent aussi la connaissance et l'acceptation des conditions générales d'inscription. Conformément à l'article L.121-20-4 du code de la consommation, les personnes inscrites à un programme sportif ne bénéficient pas du délai de rétractation de sept jours.

L'inscription est prise en compte et validée uniquement après réception de l'intégralité du paiement, sous réserve de places encore disponibles par ordre de réception des dossiers d'inscription.

2. Modification

Avant le départ, l'association Alti'Roc peut être contrainte de devoir modifier un élément essentiel du programme sportif en raison de circonstances qui ne lui seraient pas imputables, des motifs inspirés par l'intérêt général, ou la sécurité des participants. Alti'Roc informera les participants de ces modifications, lesquelles pourront comporter une proposition d'éléments de substitution équivalent au programme initialement envisagé. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

En cas d'annulation du stage, sans proposition d'un programme équivalent, Alti'roc procédera au remboursement des frais avancés.

Après le départ, durant le stage, le programme sportif peut subir des modifications ou des aménagements, en fonction des impératifs de sécurité ou des conditions climatiques du moment. Dans ce cas, seuls les responsables de l'encadrement Alti'Roc sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Ces modifications ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

3. Annulation

De votre fait

Toute notification d'annulation doit être faite par mail à : altiroc@gmail.com

Jusqu'à 80 jours avant le départ :

Alti'Roc procédera au remboursement du stage, déduction faites des frais engagés par l'association non remboursables auprès de ses partenaires.

Jusqu'à 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 30% du montant du stage

Entre 30 et 60 jours avant le départ :

Frais d'annulation : 80% du montant du stage

Entre 29 jours et le jour du départ : aucun remboursement ne sera effectué.

Du fait de l'Association Alti'Roc

L'association peut être exceptionnellement contrainte d'annuler votre programme sportif si :

- le nombre minimum de participants n'est pas atteint et dans ce cas, l'Association vous en informera au plus tard 7 jours avant le départ,

- les conditions de sécurité l'exigent, - en cas d'événements imprévisibles. Si aucun programme de substitution équivalent n'est proposé, l'association procédera au remboursement de votre stage.

En dehors de ce remboursement, cette annulation n'ouvre droit à aucune indemnisation à quelque titre que ce soit.



4. Le prix

Les prix de nos programmes sportifs ont été calculés au plus juste en fonction des conditions économiques connues au moment de l'organisation du stage. Ils n'ont pas de valeur contractuelle et vous sont confirmés lors de votre inscription. Ils sont susceptibles de modifications éventuelles qui s'appliquent à toutes les personnes déjà inscrites ou désirant s'inscrire

5. Règles de fonctionnement et de prudence

Une extrême prudence est recommandée au cours du programme afin d'éviter tout incident risquant de perturber le déroulement normal du programme sportif non seulement pour vous-même mais aussi pour l'ensemble du groupe. Chaque participant doit se conformer aux règles propres à la vie sur un centre d'hébergement ou lors d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. L'association Alti'Roc se réserve le droit d'exclure à tout moment une personne dont le comportement peut être considéré comme mettant en danger la sécurité ou le bien-être des autres participants. Aucune indemnité ne sera due à ce titre.

6. Niveaux techniques et pratiques

Les programmes sont classés selon des critères d'intensité. Chaque participant doit se conformer aux règles de prudence habituelles et propres à la pratique d'activités physiques. Nous vous invitons vivement à consulter les niveaux techniques et pratiques de chaque activité et à prendre connaissance des documents éventuellement obligatoire pour certaines activités.

7. Matériel

Les matériels fournis varient d'un programme à l'autre. Pour certains programmes seul le matériel collectif ou "lourd" est prévu (Alpinismes, escalade, ski de randonnées...); vous devez donc vérifier dans les informations pratiques reçues lors de votre inscription quel type de matériel individuel emporter (chaussures, sac à dos, duvet, etc.).

Important : tout matériel sportif vous appartenant reste sous votre responsabilité en cas de vol ou de dommages. De plus, la responsabilité de l'Association Alti'Roc ne peut être recherchée en cas de vol ou de détérioration de vos effets personnels survenant à l'occasion d'un programme sportif itinérant se déroulant en plein air. Le matériel confié par l'Association Alti'Roc est sous votre responsabilité. En cas de détérioration de celui-ci, vous serez redevable du montant de la réparation ou de son remplacement.

8. Assurance – Licence FFME

La licence et l'assurance proposées par la FFME sont obligatoires sur les stages organisés par l'Association Alti'Roc. La souscription d'une licence journée est possible, et devra être souscrite avant le départ par l'intermédiaire de l'Association Alti'Roc.

9. Informatique

En application de l'article 27 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, pour que votre inscription puisse être traitée, vos réponses sont obligatoires ; le défaut de réponse rendant impossible votre inscription. Vous disposez d'un droit d'accès de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, envoyez votre demande par courrier à l'adresse mail suivante : altiroc@gmail.com

Sauf avis contraire de votre part, l'Association Alti'Roc se réserve la possibilité d'utiliser les informations pour vous faire parvenir diverses documentations (courrier, mail ou SMS). Toute infraction aux dispositions de la présente loi est prévue et réprimée par les articles 226-16 à 226-24 du Code pénal.